

| | |
|---------------------|--|
| Zeitschrift: | Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses |
| Herausgeber: | Alliance nationale de sociétés féminines suisses |
| Band: | 18 (1930) |
| Heft: | 341 |
| | |
| Artikel: | Les femmes et la Société des Nations |
| Autor: | Gueybaud, J. |
| DOI: | https://doi.org/10.5169/seals-260023 |

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Pour la seconde fois, il s'organise à Genève une « Semaine Internationale de la Paix » aux préparatifs de laquelle collaborent de nombreux groupements, masculins et féminins, nationaux et internationaux, et représentant des tendances fort diverses, mais tous désireux de mettre l'accent sur cette manifestation commune en faveur d'un idéal de paix. Et si cette semaine de novembre a été spécialement choisie, c'est parce qu'elle se terminera le 11 novembre, à cette date anniversaire de l'armistice, à laquelle, de plus en plus, à travers le monde, est religieusement observé ce silence de deux minutes, pendant lequel chacun se place devant sa conscience et se recueille en son for intérieur en face de sa volonté de paix. Un gros effort est fait tout spécialement cette année à Genève pour que ce silence du 11 novembre, à 11 heures du matin, soit observé, non pas seulement par ceux qui restent chez eux, ou qui ont le privilège de communier, en ce moment solennel, avec ceux dont les pensées sont analogues aux leurs, mais aussi pour que, lorsque résonnera la voix solennelle des cloches de la cathédrale, chacun dans les écoles, dans les magasins, dans les bureaux, dans la rue même, arrête pendant ces deux minutes sa vie affairée, et pense.

Chacun des jours de cette semaine, ou presque, est consacré à la manifestation d'une discipline spéciale dans ses relations avec la paix: l'éducation et la paix; l'art et la paix; la science et la paix, la religion et la paix... Et, comme l'an dernier, la première de ces journées, donc celle du 4 novembre, est réservée aux femmes et à la paix. Un Comité d'action s'est constitué sous la direction de l'Union des Femmes, dans lequel sont représentées près de vingt Sociétés féminines locales ou internationales. Le programme élaboré par ce Comité comprend, comme l'an dernier, la vente d'un ruban blanc, par le port duquel tous ceux qui l'achèteront exprimeront leur volonté de paix, mais avec la différence que, cette année-ci, le produit de cette vente, au lieu d'être affecté uniquement à couvrir les frais de la « journée », servira à subventionner des berceaux d'enfants abandonnés ou malheureux à travers l'Europe, les femmes de Genève devenant par ce geste marraines de ces petits déshérités. Puis, et à défaut d'un film vraiment pacifiste, qu'il a été impossible de trouver, — car ce sont bien plutôt des films de guerre que l'on montre sous ce titre! — plusieurs cinémas de la ville et le théâtre de la Comédie feront passer gratuitement sur leurs écrans, entre les représentations, des pensées sur la paix, qui leur sont fournies par ce Comité. Celui-ci s'est en outre assuré une conférence par T. S. F. sur le sujet des femmes et de la paix, et enfin a décidé d'adresser une lettre à tous les magasins de jouets de la ville pour leur demander d'éviter tout étalage de jouets militaires durant cette semaine.

Manifestation à l'eau de rose, ont dit quelques-unes en haussant les épaules. L'heure est trop grave, des bruits trop alarmants circulent trop fréquemment de toutes parts, pour que l'on puisse satisfaire sa volonté de paix en épingleant un ruban à sa boutonnière. Il faut une action énergique, une attitude plus nette, une revendication plus catégorique. Du moment que ce programme ne l'envisage pas, mieux vaudrait s'abstenir.

Nous ne saurions, en ce qui nous concerne, partager cette manière de voir. Non pas, certes, que nous croyons faire ainsi tout ce qui se peut en faveur de la paix: nous savons trop bien à quel point cette tâche est considérable, quelle œuvre infinie d'éducation et de patience elle représente, quelle sûreté d'informations elle nécessite pour tenir victorieusement tête à l'argumentation de ceux qui veulent bien parler de paix... pour les autres, mais qui ignorent volontairement ce qui se passe chez eux! Mais, justement parce qu'il en est encore beaucoup parmi les femmes suisses qui ne viennent que lentement à cette vérité, et auxquelles le prétexte si commode de la neutralité voile encore la réalité des faits, nous pensons faire œuvre utile en associant toutes les femmes à une manifestation qui, en offrant l'occasion d'une collaboration entre tous les éléments, les force toutes à réfléchir davantage à l'idéal de paix. Qui peut le plus peut aussi le moins, et celles dont le programme est le plus vaste et le plus radical peuvent ainsi, sans manquer à leurs convictions, s'associer à un programme minimum, alors que les autres sont encore craintives et hésitantes

pour mener leur effort jusqu'au programme maximum. Ceci est vrai en matière de paix comme en matière de suffrage.

Et nous pensons aussi que les manifestations projetées pour le 4 novembre, comme pour toute la « Semaine de la Paix » d'ailleurs, sont d'autre part un moyen de réagir contre la détestable et dangereuse vague de pessimisme qui passe actuellement sur l'Europe, et qu'un examen attentif de la situation ne nous paraît pas justifier. Loin de nous l'idée de recommander la politique de l'autruche, comme nous en accusent certains journalistes qui trouvent ce rôle de Cassandre plus facile à jouer que celui de l'optimiste clairvoyant, mais nous estimons que d'avoir les yeux ouverts ne nous empêche pas, bien au contraire, de travailler efficacement pour la cause de la paix, en montrant que nous y croyons. Comme l'écrivait fort bien la *Feuille d'Avis de Vevey*, en citant l'*Appel des femmes aux hommes d'Etat du monde entier*, appel que nous avons publié et commenté en son temps, « c'est contre cette psychose d'une guerre toujours possible que les amis de la paix se doivent de lutter sans relâche. Accepter d'avance une calamité, c'est la rendre possible; la rejeter, la repousser de toutes ses forces, c'est créer une opinion publique avec laquelle on est obligé de compter ». Et M. Hymans, ministre des Affaires étrangères de Belgique, développait le même thème, quand il s'écriait dernièrement à l'Assemblée de la S. d. N., « Il est des milieux où règne l'anxiété, il en est même où des bruits de guerre se sont répandus comme une nappe de gaz. Le seul fait que l'on parle de la guerre, et qu'on la tient pour possible, constitue un danger. »

Or, cette tâche de croyantes ferventes, mais informées, en la cause de la paix, ne vaut-elle pas à elle seule la peine d'être accomplie?

E. Gd.

Les Femmes et la Société des Nations

Le travail des femmes à l'Assemblée

Si la XI^e Assemblée n'a pas marqué une avance féministe importante sur les précédentes au point de vue de la présence des femmes dans les délégations¹ (14 pays, 3 femmes déléguées, 9 suppléantes, 4 conseillères techniques et secrétaires de délégations, contre 13 pays, 1 déléguée, 10 suppléantes, 3 conseillères techniques et secrétaires de délégations en 1929), elle a du moins innové en faveur de notre cause, en appelant une femme à la présidence de cette Ve Commission, à laquelle sont dévolues toutes les questions d'ordre social et humanitaire: la comtesse Apponyi, qui s'est trouvée de ce fait membre du Bureau de l'Assemblée. Et certes, c'était un spectacle intéressant, et surtout peu banal pour nous, féministes suisses, qui ne sommes pas gâtées à cet égard, de voir jour après jour, et cela pendant près de deux semaines, la comtesse Apponyi présider avec la bonne grâce

¹ Nous donnons ci-après, pour celles de nos lectrices qui aiment à trouver dans leur journal ce document utile à conserver et à consulter, la liste définitive de ces pays et de ces déléguées:

ALLEMAGNE: Mme Lang-Bruman, conseillère technique.
AUSTRALIE: Miss May Holman, membre du Parlement, déléguée suppléante.

EMPIRE BRITANNIQUE: Miss Susan Lawrence, membre du Parlement secrétaire d'Etat, déléguée en l'absence du ministre du commerce; Mrs. Mary Hamilton, déléguée suppléante; Dame Janet Campbell, conseillère technique.

BULGARIE: Mme Liaptcheff, déléguée suppléante.

CANADA: Mrs. Irene Parlby, ministre sans portefeuille, déléguée.

DANEMARK: Mme Forchammer, déléguée suppléante.

FINLANDE: Mme Tilma Hainari, déléguée suppléante.

HONGRIE: Comtesse Apponyi, déléguée suppléante.

LETTONIE: Mme Sanders, secrétaire de délégation.

LITHUANIE: Mme Ciurlionis, déléguée.

NORVÈGE: Mme le Dr Aas, déléguée suppléante.

PAYS-BAS: Mme Kluyver, conseillère technique, secrétaire de délégation.

ROUMANIE: Mme Hélène Vacaresco, déléguée suppléante.

SUÈDE: Mme Hesselgren, sénateur, déléguée suppléante.

En outre, 9 pays (Afrique du Sud, Belgique, Empire Britannique, Canada, Hongrie, Irlande, Italie, Nouvelle-Zélande et Perse) comprenaient 15 femmes au total parmi leurs secrétaires, attachées, interprètes, secrétaires spéciaux, etc.

et la courtoisie d'une parfaite maîtresse de maison les débats de cette Commission, où siégeaient des diplomates, des ministres plénipotentiaires, des membres de gouvernements, des hommes politiques connus... Pour parler de la Suisse seulement, il serait intéressant de savoir si M. Roger Dollfus, conseiller national (qui fut d'ailleurs porté à la vice-présidence de la Commission et y tint une place en vue lors des débats sur la question de l'opium dont il est spécialiste), a trouvé étrange et humiliant d'être présidé par une femme ? et comme, si nous ne faisons erreur, M. Dollfus est sympathique à nos idées, le récit à ses collègues du National de ses expériences de collaboration avec des femmes aurait certainement beaucoup de valeur pour notre cause.

Car, et comme toujours, c'est à cette Ve Commission que les délégations nationales chargent le plus volontiers leurs collègues féminines de représenter leur pays, quand se répartissent les fonctions ; et une douzaine de femmes y ont siégé de façon presque permanente. Mais de façon moins exclusive qu'autrefois aussi, puisque Mrs. Parlby, déléguée canadienne, a été nommée à la I^e Commission (questions juridiques) ; que les déléguées anglaises, roumaine, suédoise, ont collaboré, et quelques-unes très activement et efficacement, aux travaux de la II^e Commission (questions techniques) ; que Mme Kluyver (Pays-Bas) a tenu une place importante dans les longs débats de la IV^e Commission (questions financières et administratives) ; et qu'enfin, Mme Ciurlionis (Lithuanie) put être introduite à la III^e Commission (désarmement), et Mrs. Hamilton (Gde-Bretagne) à la VI^e Commission (questions politiques).

Réforme pénale, opium, traite des femmes, protection de l'enfance.

La place restreinte dont nous disposons nous rend malheureusement impossible de rendre compte ici, avec autant de détails que nous le voudrions, de ce que fut la participation des femmes aux travaux de l'Assemblée, pas plus que nous n'e pourrons analyser pour nos lectrices, même de façon très sommaire, l'œuvre générale de celle-ci. On ne s'étonnera donc pas de ne rien trouver ici sur plusieurs des grands sujets qui ont marqué spécialement son ordre du jour, tels que le projet Briand d'Union européenne; la convention pour l'assistance financière; les efforts restés malheureusement vains pour mettre le Pacte de la S. d. N. en harmonie avec le Parte Briand-Kellog; la convocation dès le 6 novembre de la Commission préparatoire de la Conférence du Désarmement; la question des minorités, sur laquelle M. Motta a présenté un rapport infiniment habile; celle du mandat sur la Palestine; les problèmes économiques et financiers, etc. Non pas, bien entendu, que nous estimions que ces questions sont sans intérêt pour nous autres féministes : bien au contraire, et nous ne saurions trop recommander à celles que préoccupent cette histoire contemporaine, qui se fait peu à peu sous nos yeux, de les étudier, aussi bien comme élargissement d'horizon que comme préparation à leur tâche de citoyennes. Mais ces sujets d'ordre politique ou économique, nombreux sont les articles de revues et de journaux qui les traitent, alors que, dans notre *Mouvement*, féministe avant tout, force nous est de nous attacher à ce que ne relèvent pas les autres publications, c'est-à-dire aux questions d'intérêt essentiellement féministe, ou à la discussion desquelles les femmes ont pris une part prépondérante. Et ceci nous amène surtout à parler ici des travaux de la V^e Commission.

Celle-ci avait à son ordre du jour quatre sujets: l'opium, la traite des femmes, la protection de l'enfance, et l'administration pénale, ce dernier sujet ayant été porté devant la S.d.N., par la *Howard League for Penal Reform*, de Londres (dont deux femmes, Miss Gertrud Eaton et Miss Hale-White, sont les secrétaires aussi dévouées que compétentes), avec la demande d'élaborer un projet de Convention internationale pour le traitement des prisonniers. Gros problème, qui touche non pas seulement à la sociologie, à la morale, ou à l'hygiène, mais aussi à la politique, nombre des prisonniers sur le sort desquels cette Ligue a fait des enquêtes et recueilli des documents, étant, dans certains pays, des prisonniers politiques souvent odieusement traités. La Commission a entendu notamment

sur ce sujet une communication vigoureuse et nette de Miss Lawrence (il est bien intéressant de comparer l'éloquence d'un leader politique comme cette dernière à celle, bien moins accentuée, des oratrices que nous entendons habituellement), et décida que seraient soumises aux gouvernements et aux organes intéressés de la S. d. N., comme à des Associations spécialistes, des règles pour le traitement des prisonniers préparées par la Commission pénitentiaire internationale, et qui peuvent être considérées comme un minimum des dispositions en cette matière.

L'opium a fait l'objet de très longs débats, qui ont marqué une volonté d'avancer dans la lutte menée jusqu'ici beaucoup trop mollement, grâce à l'inertie de certains gouvernements, débats dans lesquels il faut surtout signaler les interventions très nettes de Mrs. Hamilton (Grande-Bretagne) et celles de M^{le} Vacaresco (Roumanie). On sait que les décisions adoptées par l'Assemblée en séance plénière, sur rapport de la Commission, concernent principalement la réunion (enfin !) à Genève, en mai 1931, de cette Conférence sur la limitation de la fabrication des stupéfiants dont on parlait depuis si longtemps, et à laquelle seront invités tous les Etats membres et non membres de la S. d. N.; la demande aux gouvernements de fournir des renseignements, d'abord sur le montant approximatif de la consommation des drogues dans chaque pays, et sur le chiffre approximatif des consommateurs (pour curieux que cela paraisse, on n'avait jamais encore réclamé ces précisions !); puis sur le sort des stupéfiants confisqués, qui ne paraissent être détruits que dans un seul pays: la Chine, alors que, dans d'autres pays, ils sont vendus aux enchères, distribués dans les hôpitaux, etc., et peuvent le mieux du monde rentrer de cette façon dans le trafic illicite. — Quant à la lutte contre un autre fléau: la traite des femmes, le rapport présenté d'abord à la V^e Commission, puis à l'Assemblée, par M^{le} Hesselgren, sénateur (Suède) n'a pas suscité de discussion marquante, en dehors d'une déclaration abolitionniste très catégorique du délégué de la France, M. Pernot, ministre des Travaux publics, qu'il faisait bon entendre dans la bouche d'une personnalité officielle française ! *Tempora mutantur !* C'est également en séance de la V^e Commission que M^{le} Vacaresco a apporté la nouvelle que nous avons reçue d'autre part de la nouvelle loi roumaine fermant les maisons de tolérance, et la Commission comme l'Assemblée a enregistré avec satisfaction les détails qui ont été fournis sur l'enquête en Orient sur la traite des femmes et des enfants, à laquelle va procéder la S. d. N., grâce à une subvention américaine. (Rappelons que la Commission d'enquête de trois membres, qui visitera durant ces deux années tous les principaux pays du Proche comme de l'Extrême Orient, comprend, grâce aux efforts des féministes, une femme, Mme le Dr Sundquist, un des chefs du mouvement suffragiste en Suède.)

On attendait avec intérêt les débats de la V^e Commission sur le rapport du Comité de protection de l'enfance, une difficulté ayant survécu à cet égard lors de la précédente réunion du Conseil de la S. d. N. Ce Comité, en effet, se trouve constamment acculé dans ses travaux à la difficulté de se limiter aux questions qui touchent à la protection de l'enfance seulement, car comment faire, par exemple, pour venir en aide à l'enfance illégitime, ou à la petite enfance, sans s'occuper aussi du sort de la mère ? Ce Comité a notamment entrepris, en vertu d'une décision de l'Assemblée de 1928, l'élaboration d'un projet de Convention sur l'assistance aux mineurs étrangers, Convention dont la nécessité est absolument urgente pour tous ceux qui connaissent de près les problèmes de l'assistance, mais qui n'est pas apparue telle au gouvernement britannique, puisqu'il avait fait voter par le Conseil de la S. d. N., le printemps dernier, l'avertissement au Comité de protection de l'enfance de limiter ses travaux au seul sujet qui lui donne son nom, et de ne pas s'occuper de questions sociales concernant les adultes plus encore que les enfants ! Mais cet avertissement intempestif ne tomba pas dans des oreilles de sourds; les organisations féminines de différents pays s'émurent, des démarches officieuses furent menées, — si bien que, à la V^e Commission, on n'entendit qu'un concert de louanges à l'égard de ce Comité, et que Mrs. Hamilton ayant



Cliché La Française

Mme Andrée COLIN (Belgique)

Membre de la Section sociale du Secrétariat de la S. d. N., spécialement chargé des questions de protection de l'enfance.

expliqué de façon très loyale que son gouvernement n'entendait nullement mettre des bâtons dans les roues au Comité de protection de l'enfance, un rapport fut adopté à l'unanimité, qui donne tout encouragement à celui-ci pour poursuivre ses travaux. Ce rapport fut éloquemment appuyé en séance plénière par le comte Carton de Wiart (Belgique), qui rendit hommage à la fois à l'activité du Comité, à l'œuvre accomplie par Dame Rachel Crowdby, et à la collaboration des organisations féminines internationales. On peut bien dire que tout ceci a constitué un succès féministe.

Hygiène, questions économiques, nationalité de la femme mariée.

Malgré son titre austère: Commission des questions techniques, la II^e Commission avait aussi à son ordre du jour

CROQUIS DE VOYAGE

Une Ecole normale modèle de jeunes filles

Cluj, charmante ville de Transylvanie, est un centre intellectuel. Tout tourne, là-bas, autour des questions d'instruction et d'éducation. L'Université compte 5000 étudiants, et plusieurs de ses professeurs distingués ont fait leurs études à l'Université de Genève.

L'effort ne se borne pas à l'Université; les écoles primaires se développent de jour en jour, tant au centre de la ville que dans les villages de la campagne.

Pour former les institutrices, l'Etat possède une excellente école normale. Tout marche par le sourire dans cette maison, et pourtant ce n'est pas chose facile de veiller sur 350 jeunes filles, pour la plupart des campagnardes un peu frustes.

Elles entrent à l'Ecole à 12 ans, après avoir suivi quatre ans l'école primaire dans leur village, en sortent à 19 ans, font un examen et sont envoyées comme institutrices à la campagne. Tout est basé sur l'entr'aide. Chaque groupe d'élèves a une classe qui est son domaine, qu'il doit entretenir et décorer à sa façon. Les stores et rideaux, ornés de broderies, sont l'œuvre des fillettes; les murs, blanchis à la chaux, comme dans toute vraie maison roumaine, sont garnis d'étoffes tissées par les enfants. Partout des fleurs rapportées de la promenade en commun. Le soir, ce sont les élèves qui balayent les classes, et elles mettent leur amour-propre à avoir chacune la plus jolie salle le lendemain matin.

des sujets plus attrayants: organisation d'hygiène, coopération intellectuelle, cinématographe éducatif, assistance réciproque internationale aux malades... Le rapporteur sur l'organisation d'hygiène à la Commission et à l'Assemblée a été Miss Lawrence, toute désignée à cet effet par ses fonctions au Ministère de l'Hygiène publique en Grande-Bretagne: rapport net, précis, qui, sans s'attarder en de vaines considérations, a fort bien montré l'amplitude que prend le travail de l'Organisation d'Hygiène de la S. d. N., et le succès qu'il rencontre. Miss Lawrence a également pris la parole dans les débats sur les questions économiques et douanières, avec une compétence fort remarquée, et qui peut nous faire réfléchir, nous féministes suisses, sur les capacités des femmes anglaises à cet égard, développées à un stade bien plus avancé que chez nous. Et Mme Vacaresco a fait en séance plénière, au sujet de la coopération intellectuelle, un appel éloquent à la renaissance spiritualiste internationale.

Nous ne croyons pas que Mrs. Parlby, la seule femme qui ait été désignée pour siéger à la 1^e Commission (questions juridiques), y ait pris la parole. Mais, en revanche, les travaux de cette Commission ont beaucoup ému, comme notre journal l'a déjà relaté, des femmes qui, si elles ne faisaient pas partie des délégations, n'en suivaient pas moins les débats avec passion. C'est que l'un des sujets à l'ordre du jour touchait aux vœux formulés par la fameuse Conférence de Codification du Droit International de La Haye, dont il a été assez souvent question ici même pour que nos lectrices comprennent immédiatement que certaines Associations féministes aient souhaité voir reprendre par ce bout-là la question de la nationalité de la femme mariée. Aussi une intense propagande fut-elle menée, des visites faites, des délégations sondées, par le groupe anglo-américain intitulé *Equal Rights International*, pour tenter de faire porter, devant la Commission d'abord, devant l'Assemblée ensuite, la proposition de convoquer une deuxième Conférence internationale de Codification dont la nationalité de la femme mariée constituerait le programme. Mais le temps manqua totalement à la 1^e Commission pour examiner cette proposition — et même pour l'écouter, semble-t-il, car nous n'avons pu trouver nulle part quelqu'un qui ait entendu de ses oreilles M. Ferrara, délégué de Cuba, formuler cette proposition devant ses collègues. Sans doute, alors, l'a-t-il seulement déposée par écrit, et sans l'appui des nombreuses autres délégations, dont nos trop confiantes Américaines se promettaient monts et merveilles, puisque le rapport définitif à l'Assemblée en a fait mention au milieu de beaucoup d'autres suggestions, mais en renvoyant le tout à l'année prochaine. Il est vrai que toutes ces suggestions seront communiquées aux

Deux jeunes filles des classes supérieures sont chargées de diriger une petite coopérative pour la vente des cahiers, livres, plumes, etc. Chacune d'entre elles possède son métier à tisser, et on lui enseigne à reproduire les beaux motifs colorés qui font la gloire des toiles roumaines, afin que la tradition s'en perpétue de génération en génération. La musique joue un grand rôle dans l'éducation du pays. Les chants populaires roumains, exécutés par cette troupe de jeunes filles, vous arrachent les larmes des yeux. Ce sont tour à tour des mélodies lentes, ou des airs gracieux et spirituels.

Toute élève doit posséder le costume de son village; elle le met dans les grandes occasions, et entre elles dansent des rondes du pays, martelant le rythme avec leurs talons. Quelle fête pour les yeux que ces couleurs rutilantes, ces broderies aussi fines que des toiles d'araignée, ces ceintures couvertes d'or ou d'argent! Elles ont toutes un violon et doivent apprendre à en jouer pour diriger les chants dans leurs futures écoles.

La vie est réglée comme suit: lever, 6 h. 1/2; travaux de maison; 8 h.: déjeuner, gymnastique, puis leçons jusqu'à 1 heure; dîner, repos, promenade, leçons jusqu'à 6 heures, travail personnel et souper.

Les cuisines sont de vrais mondes. Dans des chaudières pareilles à celles où l'on fait le fromage dans nos Alpes, cuit un repas appétissant. Il faut nourrir ces 350 bouches, dont l'appétit est aiguisé par le travail et la vie saine. 120 litres de lait et 100 kilos de pain environ disparaissent chaque jour. Un cours ménager fait

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DES 8 ET 9 NOVEMBRE 1930

ELECTEURS !

Lorsque les FEMMES auront le DROIT DE VOTE

Voici ce qu'elles apporteront à la politique de notre canton :

Des mesures efficaces de protection de la famille, de l'enfance et de la jeunesse.

Une participation directe à la lutte contre tous les fléaux sociaux.

L'intérêt actif des mères de famille à l'œuvre de l'école.

Une expérience ordonnée et régulière de bonnes ménagères.

Une collaboration loyale à la solution de tous les grands problèmes.

ELECTEURS, ne privez pas plus longtemps notre vie publique de ce concours. Donnez sans tarder le droit de vote aux femmes

Association genevoise pour le Suffrage féminin.

Affiche apposée ces jours par l'Association genevoise pour le Suffrage féminin, à l'occasion des élections du Grand Conseil.

gouvernements membres de la S. d. N., mais que diront-ils à cet égard ? eux, dont les représentants accrédités à La Haye n'avaient pas voulu introduire dans la Convention ce principe du libre choix de sa nationalité pour la femme mariée, et comment pourraient-ils tout à coup virevolter en adoptant l'idée d'une nouvelle Conférence consacrée à ce sujet ? C'est ce que plusieurs de celles, juristes et avocates, qui avaient suivi de près et à des titres différents, les travaux de La Haye, estimaient à peu près impossible, et par conséquent inutile à demander.

En séance plénière de l'Assemblée, cependant, une voix féminine s'est élevée sur ce sujet, celle de M^{me} Forchammer (Danemark), qui, très simplement et avec beaucoup de bon sens, a fait entendre la même note que nos grandes organisations féministes internationales, montrant d'une part que, si les femmes sont mécontentes des clauses de la Convention de La Haye qui ne sont pas fondées sur l'égalité des sexes, elles saluent en revanche la Recommandation faite par la Conférence aux différents Etats de mettre à l'étude la possibilité d'introduire dans leur législation le principe de l'égalité des sexes en ce domaine.

partie de l'enseignement. Les professeurs ne sont pas internes, à l'exception de la sous-directrice, et chaque branche est enseignée par un ou une spécialiste distingué. L'Etat comprend l'importance d'une formation approfondie de ses institutrices, et subvient à tous les frais. Chaque élève paie seulement la somme modeste de 300 francs par mois (10 francs suisses).

Pour que tout marche ainsi, comme dans un conte de fées, il faut la présence de celle qui en est l'âme, M^{me} Gaboz, la directrice, qui a fait de sa tâche un apostolat. Levée à 5 heures, couchée la dernière, elle a pour idéal de servir de mère à toutes ces jeunes filles éloignées pour si longtemps de la maison paternelle. Elle s'efforce de veiller avec amour à la formation de ces caractères, dont elle veut faire des femmes dignes d'être les éducatrices de la génération de demain.

MARGUERITE CHAPUISAT.

Réfugiés, esclavage, statut du personnel de la S. d. N.

A la VI^{me} Commission (questions politiques), une seule fois, croyons-nous, une voix de femme s'est fait entendre : celle de Mrs. Hamilton, lorsque a été discutée la meilleure organisation à donner à la protection des réfugiés. Pourtant, l'ordre du jour de cette Commission (minorités, mandats, esclavage...) avait de quoi passionner des femmes accoutumées au maniement des affaires politiques, comme cela est le cas des femmes députées, et les féministes anglaises qui s'intéressent si vivement à la lutte contre l'esclavage ont dû beaucoup regretter que ni Miss Lawrence, ni Mrs. Hamilton n'aient été présentes pour soutenir la proposition du gouvernement britannique de créer une Commission permanente de l'Esclavage, proposition qui a été ajournée faute de rencontrer l'approbation suffisante.

A la IV^{me} Commission, enfin, une seule femme également : M^{me} Kluyver (Pays-Bas), qui a joué un rôle de premier plan dans la discussion, en dix-sept séances, du morceau de résistance de l'ordre du jour de cette Commission : le statut du personnel du Secrétariat. Car cette réorganisation du Secrétariat, décidée par l'Assemblée de 1929, et étudiée toute cette dernière année par un Comité spécial, où siégeait une seule femme, M^{me} Kluyver également, pose des problèmes dont l'importance capitale pour le bon fonctionnement de la Société des Nations dépasse de beaucoup les questions purement matérielles que l'on croirait y voir au préalable abord. « Malaise international, provoqué surtout par l'organisation de la haute direction du Secrétariat, dans lequel plusieurs Etats prétendent qu'il existe une prépondérance excessive des puissances représentées de manière permanente au Conseil ; malaise d'ordre administratif déterminé par un sentiment d'instabilité, d'insécurité, parmi des fonctionnaires qui ne se sentent assurés ni dans leur carrière, ni dans leur avenir... », c'est à ces deux catégories d'inconvénients que la IV^{me} Commission a travaillé à remédier en délimitant les obligations des fonctionnaires, « qui doivent être uniquement des

fonctionnaires internationaux », la durée des engagements, l'établissement de pensions de retraites; et pour le reste du problème, elle en a remis l'examen à une Commission, dont Mme Kluyver a encore été appelée à faire partie. Or, il nous faut songer, nous femmes, que l'élément féminin représente une proportion fort appréciable du personnel du Secrétariat, que toutes les décisions énumérées ci-dessus touchent aussi directement qu'une de nos lois cantonales sur l'enseignement vise nos femmes professeurs et "institutrices, par exemple: cette seule comparaison permet de mesurer l'importance essentielle du travail accompli par la seule femme membre de la IV^e Commission.

* * *

Que nos lecteurs veuillent bien excuser ce que cette vue à vol d'oiseau du travail des femmes à la XI^e Assemblée a forcément d'incomplet et de superficiel. Mais, malgré tout, leur permettra-t-elle peut-être de se rendre compte d'abord, et c'est pour cela que nous l'avons écrite, de la valeur toujours plus grande de la participation féminine à ce Parlement international, et de la possibilité pour des intelligences et des capacités de premier plan, comme c'est le cas de certaines déléguées, de s'y faire apprécier à leur juste valeur. Et ensuite — et c'est là un élément de propagande qui ne sera pas pour nous déplaire — de constater que cette Société des Nations, si décriée dans certains milieux, ne passe point tout son temps en palabres et en fêtes, comme on feint parfois de le croire, et que nombreux et infiniment variés sont les problèmes auxquels elle s'attache, et qui, tous, lui permettent de réaliser cette coopération internationale, qui est un des meilleurs gages de paix pour l'avenir.

J. GUEYBAUD.

La „Semaine Suisse“ et les Femmes

800.000 femmes dépensent quotidiennement 6 millions et demi de francs pour leurs achats de ménage.

Notre précédent numéro a déjà attiré l'attention de nos lectrices sur cette manifestation, qui se clôt précisément au moment où paraîtront ces lignes. Mais cet effort en faveur de notre industrie nationale serait bien peu de choses s'il devait se limiter exclusivement à la quinzaine pendant laquelle est intensifiée cette propagande, et doit, au contraire, être poursuivi toute l'année durant par celles qui ont à cœur de lutter contre le terrible chômage dont nous souffrons. C'est pourquoi nous n'hésitons pas à publier encore aujourd'hui quelques extraits des articles qu'a bien voulu nous adresser, un peu tardivement seulement, le Comité de la „Semaine Suisse“, en insistant une fois de plus sur le rôle de la femme comme acheteuse dans notre économie nationale: n'évalue-t-on pas à 6 millions et demi de francs la somme quotidiennement dépensée en Suisse par 800.000 femmes rien que pour leurs achats de ménage? Et cette puissance d'achat ne nous confère-t-elle pas aussi des responsabilités à l'égard des produits de notre pays?

(Réd.)

Le manteau de bain, produit suisse.

Les plages devenant chaque année plus nombreuses, l'industrie des manteaux de bain, elle aussi, a pris beaucoup plus d'importance. Il y a quelques années encore, les manteaux de bain étaient blanches et coupés d'après un patron; aujourd'hui leurs teintes sont variées, leur forme change; en un mot, ils sont devenus un article de mode. Ils font leur apparition en été, mais sont cependant un vêtement indispensable pendant toute l'année. Comme c'est le cas dans d'autres domaines, les couleurs ont pris, dans cette industrie également, une importance de premier plan. D'autre part, la possibilité de teindre le coton de façon à ce qu'il résiste au lavage et à l'influence de la lumière, a fortement contribué au succès du manteau de bains en couleur.

Pour la fabrication des manteaux de bain, on se sert de tissus de velours frotté qui absorbent rapidement l'eau. Depuis quelques années, au début de chaque saison, le canton de Glaris produit de nouvelles collections d'étoffes pour manteaux de bain, étoffes qui peuvent certainement prétendre à un bon rang en face de la concurrence de l'étranger.

A côté des manteaux de bain, on fabrique également des linges de bain plus ou moins grands, et de teintes variées, avec ou sans bordures. Il convient d'ajouter encore à cette liste les linges de toilette, les tapis de bain qui tous sont fabriqués au moyen de ces tissus spongieux qui sont réputés comme étant très agréables.

L'industrie suisse des tapis en fibres de coco.

Il y a un demi-siècle encore, les tapis étaient un objet de luxe et ne se trouvaient que dans les milieux jouissant d'une certaine aisance; les tentures, sans lesquelles nous avons de la peine à nous représenter l'entrée d'une maison ou d'une pièce, étaient elles aussi fort peu répandues et ne pouvaient être achetées que sous une forme extrêmement simple. Celui qui en avait les moyens achetait des tapis en laine, tandis que les petites bourses ne pouvaient s'accorder que des nattes de paille ou de jonc. Ces nattes étaient fabriquées à domicile au moyen d'outils extrêmement primitifs, la plupart du temps par la population de campagnes éloignées de tout, qui exécutait ce travail pendant l'hiver.

Plus tard, quelques fabriques fondèrent des manufactures de tressage et de tissage de « chemins » en fibres de coco et de nattes, articles qui, parce que plus durables et plus agréables à l'œil, ont fini par remplacer tout à fait la paille et le jonc.

Les fibres de coco proviennent de l'enveloppe du fruit mûr des cocotiers de Ceylan et des Indes britanniques. Grâce à un séjour prolongé dans de l'eau douce, les fibres sont détachées de l'écorce et prennent un ton clair. Le filage est effectué à la main par les indigènes. Une fois tissé, le fil est vendu aux factories; il y est assorti, mis en ballots, puis est expédié dans différents pays.

Le transport en Suisse est effectué par voie maritime, par le canal de Suez, jusqu'à Anvers, de là par chemin de fer. Parvenu à la fabrique, le fil est de nouveau assorti, puis teint, mis en bobine et finalement transformé en nattes et en tapis. Auparavant, ces opérations étaient faites exclusivement à la main; maintenant, au contraire, ce travail est effectué entièrement à l'aide de machines et exige trois ou quatre fois moins de temps. Tandis qu'autrefois, seuls des articles simples pouvaient être produits, on a aujourd'hui des nattes et des tapis dont les projets sont dus à des artistes et qui sont en mesure de satisfaire les plus difficiles. La simplicité dans l'aménagement moderne a fortement favorisé l'industrie des tapis en fibre de coco, comme on a pu s'en rendre compte à la Foire d'échantillons de Bâle, et cet été même à la Woba.

L'utilisation du bois pour les appareils d'éclairage.

Dans ce siècle de l'électricité, il va de soi que le bois devait, lui aussi, être utilisé dans l'éclairage, car sa sobriété, la possibilité de l'adapter et de l'harmoniser à l'ensemble du mobilier de nos intérieurs, font de lui une matière première très recherchée. Les chandeliers de bois à ampoules électriques, notamment, se prêtent à merveille, soit comme forme, soit comme couleurs, à figurer dans nos appartements: lampes de travail, lampadaires, chandeliers, plafonniers, veilleuses, coiffeuses, etc., peuvent, en effet, être façonnés et polis de façon à répondre à tous les goûts et à trouver leur place dans tous les cadres. Ajoutons que ces appareils ne sont pas plus chers que les appareils de métal, qu'ils sont plus durables, et faciles à nettoyer. Et enfin, qu'une pléiade d'artistes tourneurs sont prêts, dans notre pays, à exécuter toutes les commandes des amateurs.

Où en sont les droits de la femme en Suisse

A Unterseen (Interlaken), la demande de neuf Sociétés féminines les plus importantes de la région de soumettre à l'Assemblée paroissiale le droit de vote ecclésiastique pour les femmes a été écarté sans autre, parce que, ont affirmé ces messieurs, qui le savent apparemment beaucoup mieux que les membres de ces neuf organisations féminines, cette demande ne correspond pas au désir des femmes...»

A Saint-Gall, tout l'effort actuel des organisations féministes porte sur l'obtention... du suffrage cantonal, ou même communal, direz-vous? Non, simplement sur la possibilité pour les femmes de pouvoir siéger comme membres assesseurs dans la Commission scolaire.